

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-022

**Objet : Cantine Scolaire : approbation des tarifs et du règlement intérieur
à compter du 1^{er} septembre 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Laurence BENLLOCH, Maire**.

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Procurations	0
Votants	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 / 06 / 2025,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, SENGENES Bernard, DARIO Maryline.

POUVOIRS – Néant.

ABSENT – CEREAS Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 2022-029 en date du 23 août 2022 modifiant les tarifs et approuvant le règlement intérieur de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu la délibération n° 2025-021 en date du 2 juillet 2025 approuvant le renouvellement de la convention triennale « tarification sociale » pour la période 2025/2028 et fixant le tarif et la répartition des tranches,

Madame le Maire indique que certains enfants bénéficient d'un panier-repas fourni par leur parent, dans le cadre d'un PAI médical ou à titre d'exception justifiée et validée par le Maire.

Elle suggère à l'assemblée de créer un tarif pour les frais de gestion (personnel et entretien) liés à ces paniers-repas et de le fixer à 1,20 €.

Elle propose aussi de maintenir le tarif adulte à 6,80 €.

Il convient également d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire définissant les conditions applicables dès le 1^{er} septembre 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide
à l'unanimité des membres présents**

➤ **DE FIXER** les tarifs pour la cantine scolaire de Vianne comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

→ Tarification sociale :

Tranche	Quotient Familial	Tarifs
T1	De 0 € à 700 €	0,90 €
T2	De 701 € à 1000 €	1,00 €
T3	De 1001 € et +	3,40 €

→ Paniers-repas : 1,20 €

→ Repas adultes : 6,80 €

➤ **DE PRECISER** que le prix du repas pour les familles qui n'auront pas fourni leur quotient familial lors de l'inscription annuelle cantine s'élèvera à 3,40 €,

➤ **D'APPROUVER** le règlement de la cantine scolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2025 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH



Publication le : 3 juillet 2025